

Dossier de concertation publique

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale
Sud-Ouest Vendéen

RÉVISION

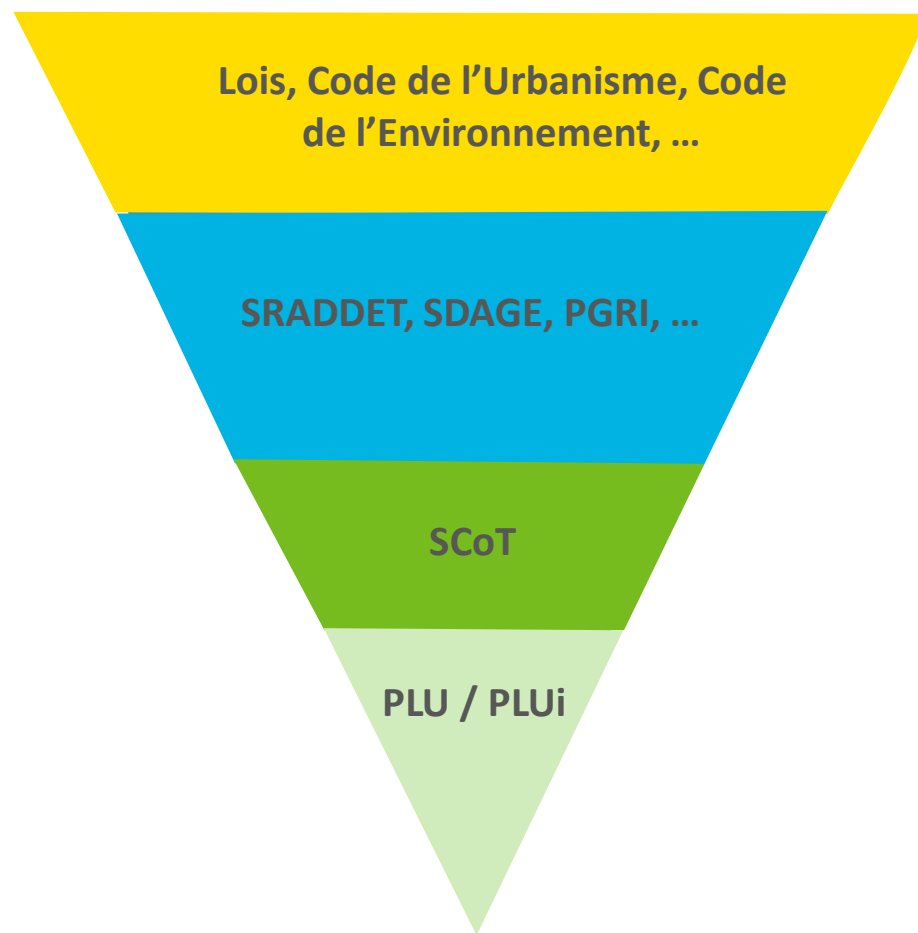


RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale

- Document cadre pour l'aménagement du territoire et la mise en cohérence des politiques publiques
- Organise le développement du territoire (urbanisme, logement, économie, transports, environnement, ...)
- Échelle de planification entre le SRADDET et le PLUi

Hiérarchie des normes



LA RÉVISION N°1 DU SCoT DU SUD-OUEST VENDÉEN

La révision a été prescrite par délibération du Conseil syndical du 09 juillet 2024, elle vise à :

- *Construire un projet de territoire ambitieux pour un développement équilibré et diversifié*
- *Prendre en compte les évolutions législatives en renforçant et précisant :*
 - *le rôle intégrateur (mise en compatibilité avec les documents supra)*
 - *la place du projet politique (transcription dans le PAS)*
 - *les objectifs de sobriété foncière*
 - *les modalités d'application de la Loi littoral*
- *Élaborer une stratégie qui engage le territoire dans les transitions en considérant de manière transversale les enjeux :*
 - *des risques et des impacts des changements climatiques*
 - *de l'eau et de qualité des sols*
 - *des solutions alternatives de mobilités*

LA RÉVISION N°1 DU SCoT DU SUD-OUEST VENDÉEN

Les modalités de concertation du public

Elles seront mises en œuvre durant tout le processus de révision avec l'ensemble des acteurs concernés jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT révisé et comportent :

- *Une information au public, à travers un dossier et des registres déposés aux sièges des deux intercommunalités ;*
- *Une exposition ;*
- *Au moins deux réunions publiques, soit à minima une dans chacune des Intercommunalités qui composent le territoire du SCoT.*

Auxquelles se rajouteront les outils opérationnels suivants :

- *Des communications du Syndicats mixtes à des moments clés à destination des élus municipaux et de la presse*
- *Des éléments d'information mis à jour sur le site internet du Syndicat.*
- *Le public pourra faire valoir toute contribution écrite, en l'adressant à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan.*

Les observations et propositions issues de la concertation préalable seront enregistrées, traitées et conservées. A l'issue de la phase d'élaboration du projet de révision, le Comité Syndical tirera le bilan de cette concertation. Une enquête publique sera ensuite organisée.

CONTENU DU SCoT RÉVISÉ

Au terme de sa révision le SCoT sera composé :

Le SCoT en vigueur

- Un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



D'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Pièce maîtresse du SCoT, il formalise de manière simple et lisible les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années.

- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Consommation d'espace, Zones d'Activité Économique, Appareil commercial, Production de logements, Renouvellement urbain, Densité, ...



D'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Dans le respect des orientations définies par le PAS, le DOO détermine les dispositions générales de l'organisation de l'espace. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

D'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Ce document déterminera les conditions d'implantation des équipements commerciaux.

- Rapport de présentation
- Annexes



D'annexes.

Elles regroupent l'ensemble des documents réglementaires qui s'imposent au SCoT et permettent de comprendre la démarche de construction du projet : le diagnostic du territoire, les choix retenus pour établir le projet et fixer les différentes règles mais aussi l'évaluation de l'impact de ces choix sur l'environnement.

CONTENU DU SCoT RÉVISÉ

Le SCoT « modernisé »

doit permettre de renforcer la lisibilité et la transversalité du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui sera structuré autour de 3 thématiques obligatoires, définies dans le code de l'urbanisme, prenant chacune en compte la gestion économe du foncier :

- **Les Activités Économiques**, artisanales, commerciales, agricoles, et touristiques ;
- **Les Besoins de la population** : l'offre de logement et d'habitat, l'implantation des grands équipements et des services, l'organisation des mobilités ;
- **Les transitions** : écologique et énergétique, la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, la prévention des risques, la préservation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles.

A ces 3 piliers il faut ajouter un chapitre spécifique pour les enjeux concernant **le Littoral** présents sur le territoire.

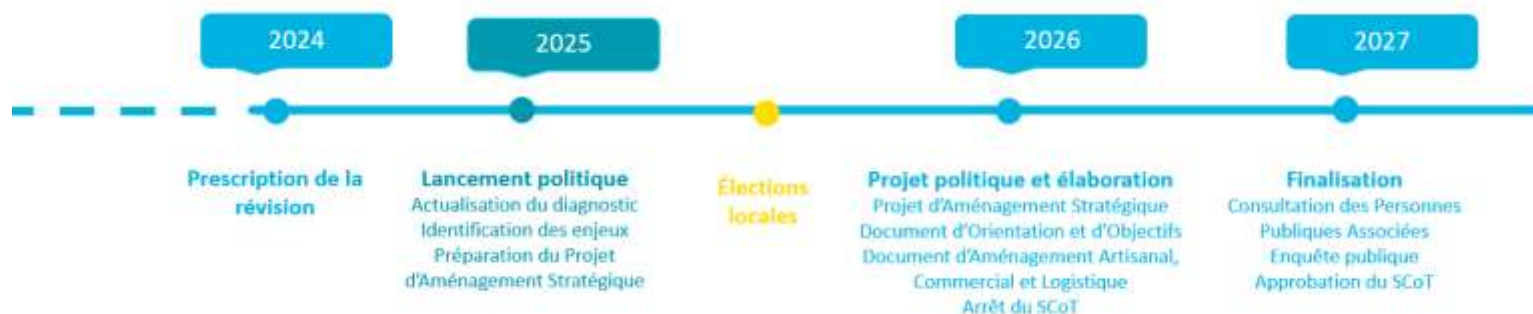
CALENDRIER DE LA RÉVISION

La délibération du Comité syndical en juillet 2024 a acté le lancement de la procédure officielle de révision du SCoT. Elle s'est poursuivie avec le choix des prestataires pour l'accompagnement du Syndicat mixte dans son projet de révision.

Après le lancement des travaux, en octobre 2025, plusieurs phases clés vont suivre et structurer la démarche :

- Diagnostic territorial : état des lieux du territoire et de ses dynamiques
- Élaboration et validation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Élaboration des Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique
- Arrêt du projet, enquête publique et approbation finale.

La démarche de révision devrait durer entre 2 et 3 ans et aboutir à l'adoption d'un nouveau SCoT mieux adapté aux défis du territoire pour les 20 prochaines années.



Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

35 Impasse du Luthier,
Zone du Pâtis,

85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Tél : 02.51.96.15.01

Mail : scot@vendecoeurocean.fr

Site Internet : www.vendecoeurocean.fr

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
Sud-Ouest Vendéen
RÉVISION

